



Avec la création du **fonds de dotation Culture/Kultura**,
la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain et Euskal Kultur Erakundea/Institut Culturel Basque s’engagent dans
une **démarche partenariale inédite** ouverte à tous ceux qui veulent
« faire gagner » le Pays Basque !

Bayonne, le 22 juin 2011

Jean-Michel Barate
Président
Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain

Mikel Erramouspé
Président
Euskal Kultur Erakundea
Institut Culturel Basque



Soutenir la diversité culturelle d'un même territoire au travers d'un même fonds de dotation

Trop souvent, le Pays Basque est perçu comme un territoire où la diversité culturelle constitue un facteur de fragmentation de sa population. La création d'un fonds de dotation unique pour la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain et Euskal Kultur Erakundea/Institut Culturel Basque a l'ambition d'exprimer le contraire. Ce fonds de dotation permettra aux donateurs (entreprises privées, particuliers) d'aider au même degré – et dans le même temps – la culture basque et les autres expressions culturelles.

C'est ainsi que le fonds de dotation *Culture/Kultura* contribuera au développement des actions respectives de la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain et de Euskal Kultur Erakundea/Institut Culturel Basque mais favorisera aussi l'émergence de nouveaux projets intéressants à la fois les deux institutions culturelles.

***Culture/Kultura* ; abonder les financements publics par l'adhésion des « forces vives » du Pays Basque**

La Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain et Euskal Kultur Erakundea/Institut Culturel Basque créent ensemble le fonds de dotation *Culture/Kultura* avec l'ambition de compléter les financements publics par des financements privés mobilisés au travers de ce fonds de dotation partagé.

Ce fonds de dotation agira comme une fondation susceptible de recevoir toutes formes de libéralités (donations, legs, dons manuels, assurances-vie, appel à la générosité publique,...).

*Dirigé par un Conseil d'Administration associant ses fondateurs¹
et des représentants des donateurs,
le **fonds de dotation Culture/Kultura** entend soutenir
les **ambitions artistiques et culturelles**
en **Pays Basque**
grâce à la contribution de **donateurs**
qui bénéficieront en retour d'**avantages substantiels**.*

¹ Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain, Euskal Kultur Erakundea/Institut Culturel Basque

Avantages fiscaux et contreparties pour tous les donateurs

Les donations et legs consentis au fonds de dotation sont exonérés de droits de mutation.

En outre, pour les apports en numéraire (ou assimilés), sont prévus trois niveaux de soutien :

A/ l'adhésion en qualité de « Partenaire » (dispositif réservé aux particuliers)

L'adhésion au fonds de dotation *Culture/Kultura* en qualité de « Partenaire » est fixée à 100 euros minimum pour la saison 2011/2012 (1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012).

Sur la base d'une adhésion à 100 euros, le donateur :

- bénéficiera d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 euros, soit 66 % du montant de la somme versée².
- se verra offrir 25 euros de contreparties (billets de spectacle, catalogues...), soit 25 % de la somme versée³.

Le coût résiduel de l'adhésion, après déduction des avantages fiscaux et des contreparties, n'est donc que de 9 euros⁴.

B/ l'adhésion en qualité de « Grand Partenaire » (dispositif réservé aux entreprises)

L'adhésion au fonds de dotation *Culture/Kultura* en qualité de « Grand Partenaire » est fixée à 2 000 euros minimum⁵ pour la saison 2011/2012 (1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012).

Sur la base d'une adhésion à 2 000 euros, l'entreprise mécène :

- bénéficiera d'une réduction d'impôt de 1 200 euros, soit 60 % de la somme versée⁶.
- se verra offrir 500 euros de contreparties (billets de spectacle, catalogues...), soit 25 % de la somme versée.

Le coût résiduel de l'adhésion, après déduction des avantages fiscaux et des contreparties, sera donc de 300 euros⁷.

C/ l'adhésion en qualité de « Partenaire Majeur » (dispositif réservé aux entreprises)

L'adhésion au fonds de dotation *Culture/Kultura* en qualité de « Partenaire Majeur » est fixée à 4 000 euros minimum pour la saison 2011/2012 (1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012).

Sur la base d'une adhésion à 4 000 euros, l'entreprise mécène :

- bénéficiera d'une réduction d'impôt de 2 400 euros, soit 60 % de la somme versée⁸.
- se verra offrir 1 000 euros de contreparties (billets de spectacle, catalogues...), soit 25 % de la somme versée.

Le coût résiduel de l'adhésion, après déduction des avantages fiscaux et des contreparties, sera donc de 600 euros⁹.

² Plafonnée à 20% du revenu imposable

³ Dans le cas du mécénat des particuliers, ces contreparties ne doivent pas dépasser la limite forfaitaire de 60 €. A titre d'exemple, la contrepartie d'un particulier faisant un don de 500 € ne dépassera donc pas 60 €

⁴ 100 euros (montant du don) – 66 euros (réduction d'impôts) – 25 euros (contreparties)

⁵ Jusqu'à 4 000 euros maximum

⁶ Dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT

⁷ 2 000 euros (montant du don) – 1 200 euros (réduction d'impôts) – 500 euros (contreparties)

⁸ Dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT

⁹ 4 000 euros (montant du don) – 2 400 euros (réduction d'impôts) – 1 000 euros (contreparties)

Conseil d'Administration et Bureau

Le Conseil d'Administration du fonds de dotation est constitué de deux Collèges :

- le Collège des membres fondateurs
- le Collège des membres donateurs

Il élit chaque année son Bureau.

A/ le Collège des membres fondateurs

Il est constitué de :

- deux membres du Conseil d'Administration de la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain : M. Jean-Michel Barate et M. Jean-René Etchegaray
- deux membres du Conseil d'Administration de Euskal Kultur Erakundea/Institut Culturel Basque : M. Pierre- Paul Berzaitz et M. Mikel Erramouspe
- deux membres de l'équipe professionnelle de la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain : M. Dominique Burucoa et M. Roger Goyhénèche
- deux membres de l'équipe professionnelle de Euskal Kultur Erakundea/Institut Culturel Basque : Mme Maddalen Dupuy et M. Pantxoia Etchegoin

B/ le Collège des membres donateurs

Il sera constitué, dès que possible, de :

- trois membres choisis parmi les particuliers donateurs ayant la qualité de « Partenaire »
- cinq membres parmi les entreprises mécènes ayant la qualité de « Grand Partenaire » ou de « Partenaire Majeur »
- durée du mandat : un an

C/ le Bureau

Ont été élus :

- Président : Jean-René Etchegaray
- Vice-Président : Mikel Erramouspe
- Trésorier : Maddalen Dupuy
- Secrétaire : Roger Goyhénèche

Dès maintenant,
la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain
et Euskal Kultur Erakundea/Institut Culturel Basque
sont à la disposition de toutes les personnes et entreprises
souhaitant un **complément d'informations.**

Contacts :

Pour la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain :
M. Roger Goyhénéche : 05 59 55 85 05 (rogergoyheneche@snbsa.fr)

Pour Euskal Kultur Erakundea/Institut Culturel Basque :
Mme Maddalen Dupuy : 05 59 93 25 25 (maddalen@eke.org)

Opérationnel au mois de septembre 2011,
le **fonds de dotation Culture/Kultura**
s'inscrit dans une double perspective de **mutualisation de moyens**
et de **développement culturel concerté.**

Bayonne, le 22 juin 2011

Dominique Burucoa
Directeur
Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain

Pantxo Etxegoin
Directeur
Euskal Kultur Erakundea
Institut Culturel Basque



La Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain en quelques mots

L'attribution du label « Scène nationale » confère aux établissements qui le reçoivent des missions de service public précisées dans leurs statuts : « *S'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale dans les domaines de la Culture contemporaine, organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine, participer dans son aire d'implantation (voire dans le département et la région) à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.* »

Constituée d'une équipe professionnelle de dix-sept personnes, la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain est la seule de la région Aquitaine. Elle est soutenue par les villes de Bayonne, Anglet et Boucau, le ministère de la Culture et de la Communication, le conseil régional d'Aquitaine et le conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Chaque année, elle accueille plus de cinquante mille spectateurs et plusieurs centaines d'artistes professionnels dont les spectacles sont programmés dans les équipements culturels qu'elle gère (Théâtre de Bayonne, Salle Paul Vaillant-Couturier de Boucau) ou qui sont mis à sa disposition (écuries de Baroja à Anglet, salle l'Albizia à Bayonne...).

Depuis sa création, la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain s'emploie activement à « conquérir » de nouveaux publics, à élargir la composition sociologique des spectateurs et son aire de rayonnement, autour de programmes de qualité. Elle entend favoriser une relation toujours plus étroite avec l'ensemble de la population.



Euskal Kultur Erakundea/Institut Culturel Basque en quelques mots

Créé en 1990, l'Institut Culturel Basque (ICB) est un organisme subventionné par l'Etat (Ministère de la Culture), le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, le Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque qui regroupe 146 communes adhérentes.

Conformément à ses statuts, la priorité d'intervention est donnée aux actions d'expression en langue basque, à travers les projets véhiculés par plus de 130 associations membres.

Parallèlement, l'Institut culturel basque développe des grands projets pluriannuels (Kantuketan, Batekmila,...), et s'investit pleinement dans la sauvegarde et la transmission du patrimoine culturel.

Aujourd'hui, avec le nouveau label d'actions Hogeï'ta, il souhaite accompagner la mise en œuvre d'espaces de créations, d'expressions artistiques et d'échanges qui témoignent des modes d'appropriation et de réinvention de la culture basque par les jeunes.